



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2022-222

PUBLIÉ LE 9 AOÛT 2022

# Sommaire

## **Centre de détention de Salon de Provence /**

13-2022-08-05-00013 - Délégation de signature est donnée à M. FRANCOISE Jonathan premier surveillant, en matière de gestion de la détention (1 page)	Page 3
13-2022-08-05-00014 - Délégation de signature est donnée à M. MOREAU Romain premier surveillant, en matière de gestion de la détention (1 page)	Page 5
13-2022-08-05-00012 - Délégation de signature est donnée, en matière de gestion de la détention, à M. GUERABSI Anthony premier surveillant (1 page)	Page 7

Centre de détention de Salon de Provence

13-2022-08-05-00013

Délégation de signature est donnée à M.  
FRANCOISE Jonathan premier surveillant, en  
matière de gestion de la détention



**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE  
Centre de détention de Salon de Provence**

**Décision du 05 août 2022 portant délégation de signature**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R113-66, R212-18, R225-1, R226-1, R234-1, R234-19 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 18 juin 2021 nommant Monsieur Jean-François DÉSIRES en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence.

Monsieur Jean-François DÉSIRES, chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur FRANCOISE Jonathan, premier surveillant au centre de détention de Salon de Provence, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement ;
- de décider l'affectation de personnes détenues en cellule ;
- de décider de procéder à la fouille des personnes détenues ;
- de décider d'employer les moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue ;
- de décider d'employer des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction ;
- de réaliser l'entretien arrivant ;
- de décider le retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Le chef d'établissement,  
Jean-François DÉSIRES

Signé

Centre de détention de Salon de Provence

13-2022-08-05-00014

Délégation de signature est donnée à M.  
MOREAU Romain premier surveillant, en matière  
de gestion de la détention



**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE  
Centre de détention de Salon de Provence**

**Décision du 05 août 2022 portant délégation de signature**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R113-66, R212-18, R225-1, R226-1, R234-1, R234-19 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 18 juin 2021 nommant Monsieur Jean-François DÉSIRE en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence.

Monsieur Jean-François DÉSIRE, chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur MOREAU Romain, premier surveillant au centre de détention de Salon de Provence, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement ;
- de décider l'affectation de personnes détenues en cellule ;
- de décider de procéder à la fouille des personnes détenues ;
- de décider d'employer les moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue ;
- de décider d'employer des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction ;
- de réaliser l'entretien arrivant ;
- de décider le retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Le chef d'établissement,  
Jean-François DÉSIRE

Signé

Centre de détention de Salon de Provence

13-2022-08-05-00012

Délégation de signature est donnée, en matière  
de gestion de la détention, à M. GUERABSI  
Anthony premier surveillant



**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE  
Centre de détention de Salon de Provence**

**Décision du 05 août 2022 portant délégation de signature**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R113-66, R212-18, R225-1, R226-1, R234-1, R234-19 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 18 juin 2021 nommant Monsieur Jean-François DÉSIRE en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence.

Monsieur Jean-François DÉSIRE, chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur GUERABSI Anthony, premier surveillant au centre de détention de Salon de Provence, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement ;
- de décider l'affectation de personnes détenues en cellule ;
- de décider de procéder à la fouille des personnes détenues ;
- de décider d'employer les moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue ;
- de décider d'employer des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction ;
- de réaliser l'entretien arrivant ;
- de décider le retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Le chef d'établissement,  
Jean-François DÉSIRE

Signé